

## **PROCES VERBAL**

**SEANCE DU 9 JUILLET 2024**

**Étaient présents:** Mmes, MM. CHATRE Philippe, BILLIEMAZ Gérard, CAPITAN Pascal, CHAUX Delphine, PERSIGNY André, SERVAJEAN Yolande, MORLANDET Marie-Christine, LAMURE Sandra, TRONCY Georges et CHARRIER Jérôme,

**Étaient absents excusés** Mrs CHAUMENTIN Gilles, Mr CHABRY Julien, Mr CAPITAN J.Paul  
Mme DEMICHEL Nelly

**Secrétaire de séance :** Mme SERVAJEAN Yolande

Le Quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du PV de la précédente réunion,
- aménagement sécurité aux abords de l'école (convention Département)
- Instauration du Compte Epargne -Temps (pour les salariés)
- Questions diverses
- Visite des 2 appartements

Le Maire accueille et remercie les membres présents. Il présente les excuses de Jean-Paul, Julien, Gilles et Nelly DEMICHEL qui est démissionnaire du Conseil Municipal.

Le PV de la précédente réunion est approuvé. Le Maire remercie :

- Yolande pour le suivi des fleurs qui sont magnifiques.
- Pascal et Jérôme pour le nettoyage des chemins de randonnée. Un gros travail a été fait vu le contexte météorologique cette année.
- le Comité des Classes pour l'organisation de la fête des Classes qui s'est bien déroulé malgré les imprévus du Tour du Pays Roannais. Le Maire tient à préciser qu'il a su seulement 3 jours avant que le circuit avait été modifié et passait dans le Bourg. Il a tout de suite appelé les organisateurs et a vu sur place avec eux, comment sécuriser au mieux le passage des coureurs. Merci à Gégé pour le prêt des quilles.
- à Nadège qui a pu, à force de ténacité récupérer auprès d'EDF la somme de 10 994.64 € suite à une erreur de PDL sur l'ex-Sdiss et l'ancienne Mairie.

Le Maire fait part au Conseil de la démission de Nelly Demichel. Il précise que la Commune n'a jamais refusé la demande de logement qu'elle a faite, on l'a simplement informée qu'il fallait remplir un dossier et que la Commission avait des critères. Que le fait d'être Conseillère municipale n'était pas mentionné dans la liste des critères.

L'ordre du jour est alors abordé. Le Conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la convention avec le Département pour l'aménagement sécurité des abords de l'école. Le Département prend en charge l'enrobé sur la RD 45. La convention fixe les modalités de cette coordination. Le conseil est informé que le Conseil Départemental

octroie une subvention de 50.000 € pour ce projet et 7 000 € sur l'aménagement du cabinet médical. Les bordures sont posées et l'enrobé va être fait mi-juillet par le Département.

PREND CONNAISSANCE du projet de l'école qui sera présenté en Conseil en Septembre par les enseignants. Ils souhaiteraient dans la cour du bas, enlever la pelouse synthétique, vers le toboggan végétaliser et faire un jardin. A côté de la cabane en bois mettre une pergola avec du chèvrefeuille. Pour la cour du haut, ils voudraient relier les 4 arbres et à l'intérieur enlever le goudron et mettre des copeaux de bois.

VALIDE le projet d'instauration du Compte Epargne -Temps qui sera soumis en commission au CDG 42

ACCEPTE les avenants de l'entreprise BROSSARD Frères et MAE pour les 2 appartements. Le Maire veut revoir un point sur celui de MAE

PREND CONNAISSANCE de l'avancement du dossier pour les zones blanches. Les 2 possibilités seront présentées en Conseil à la rentrée. Le Maire a rendez-vous avec les représentants de Bouygues la semaine prochaine.

EST INFORME que la commission voirie a retenu l'entreprise EIFFAGE pour effectuer les travaux cette année. Elle était la moins-disante.

La séance est levée à 20 h et la visite des 2 appartements dans l'ancienne mairie est programmée.